

*Matières du tems.* Mars 1716. 195

L'Empereur & l'Empire, c'est déclarer injuste la guerre faite au Roi de Suede, dans les Etats d'Allemagne, puis qu'il n'a pas été l'agresseur; d'où l'on concludroit qu'on lui doit restituer ses Etats de Pommeranie, de même que ses Duchez de Brême & de Werdén, avec un dédommagement convenable à l'équité de sa cause.

VIII. Jusques à présent, on n'a pas appris qu'on ait mis cette question en deliberation à Ratisbonne: mais il semble que l'Empereur veut arrêter le cours de cette guerre, s'il est vrai, comme on l'affure, que Sa M. I. a proposé aux Princes qui y sont engagez, de convoquer un Congrez pour y traiter d'une Paix Générale, solide & raisonnable, & qu'en attendant que l'on ait discuté les divers intérêts des Potentats qui ont les Armes à la main, on conviendra d'une Suspension d'Armes, & que Sa M. I. se chargera du sequestre des Villes de Stralsond & de Wismar: on assure que le Roi de Suede y a déjà donné les mains.

*Projet pour étouffer la guerre du Nord.*

IX. On va former à Vienne une Cour de justice, sous le nom de *Chancellerie des Pais-Bas*, où l'on décidera les affaires de cette nouvelle acquisition de l'Auguste Maison d'Autriche, à peu près comme on les traitoit auparavant dans le Tribunal nommé *Junte Espagnol*.

*Tribunal établi à Vienne pour les Pais-Bas.*

X. On avoit crû qu'on transporterait à Treves le corps de feu Mr. l'Electeur de ce nom, mais on a jugé plus à propos de le mettre dans le tombeau de la Famille Imperiale, puisque ce Prince étoit du même sang: Cependant son cœur sera porté dans l'Eglise Metropolitaine de Treves, avec les

*Le Corps de Mr. l'Electeur de Treves mis dans le Tombeau Imperial.*

ceremonies